

DECRET N° 2012- 194 DU 03 JUILLET 2012

Chargeant **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ), de l'intérim de **Monsieur François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour compter du **mercredi 21 mars 2012** au **dimanche 25 mars 2012**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
VU le Décret N° 2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement

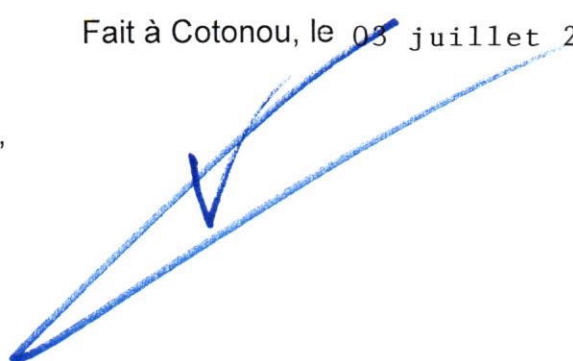
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **mercredi 21 mars 2012** au **dimanche 25 mars 2012**, **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ) est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le **Professeur François Adébayo ABIOLA**, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 juillet 2012

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2-CC : 2 –HCJ : 2 – CES : 2 HAAC : 2 – SGG : 4 – MJSL : 4 – MESRS : 4 – Autres Ministères : 25 – Départements :6 –JORB : 1.-